Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N3-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 novembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, CHABILAND Annabelle, COLOMBEL Joëlle, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.
Etaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GIOT Stéphanie donne pouvoir à CHABILAND Annabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à ROBIDOU Christophe / LE DIMNA Martine donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / PROVOST Frédéric donne pouvoir à BOSSARD Nelly / LIPOVAC Anne-Sylvie /
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : Mme Nelly BOSSARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

3. Décisions modificatives budget commune et assainissement 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

A- Budget commune 2026

Toute nouvelle construction réalisée au sein des zones d'activités du Quilliou et de La Morandais est soumise au paiement de la taxe d'aménagement. Ces zones étant intégrées au pacte fiscal, les recettes issues de cette taxe doivent être reversées à la Communauté de communes Bretagne Romantique.
Lors du vote du budget primitif 2026, en mars dernier, une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € avait été inscrite en dépenses d'investissement afin de permettre le reversement de ces recettes.
Toutefois, les constructions réalisées sur la période de novembre 2025 à octobre 2026 ont généré un montant total de taxe d'aménagement de 12 739,98 €, qu'il convient de reverser à la Communauté de communes Bretagne Romantique. Les crédits initialement inscrits étant insuffisants pour couvrir cette dépense, il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits de 2 800 €. Cette somme sera prélevée sur l'opération 28 « Matériels et mobiliers », au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

Par ailleurs, l'entreprise Auguin a transmis au maître d'œuvre, le cabinet Delourmel, sa situation de travaux n° 4 ainsi que son décompte général définitif relatifs aux travaux du lot « menuiseries intérieures » dans le cadre de la construction de l'Espace Jeunes et associatif, pour un montant total de 8 143,45 € TTC. Cette opération étant achevée depuis fin 2023, cette dépense n'a pas été prévue lors du vote du budget primitif 2026. Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires à l'opération 32 « Espace Jeunes et associatif », au compte 21318 « Autres bâtiments publics », à hauteur de 8 200 €.
Ces crédits seront prélevés sur l'opération 29 « Bâtiments communaux », au compte 2051 « Concessions et droits similaires ».

Afin de prendre en compte ces ajustements budgétaires en dépenses de la section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une décision modificative n° 2 au budget primitif 2026 de la commune, conformément aux mouvements de crédits présentés dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N3-DE

DEPENSES	
Chapitre 10 Dotations fonds divers et reversement	
compte 10226 Taxe d'aménagement	2 800,00 €
Opération 28 Matériels et mobiliers	
compte 2188 Autres immobilisations corporelles	- 2 800,00 €

Opération 32 Construction d'un espace jeunes et associatif	
compte 21318 Autres bâtiments publics	8 200,00 €
Opération 29 Bâtiments communaux	
compte 2051 Concession et droits similaires	- 8 200,00 €
TOTAL DEPENSES	**0,00 €**

B- Budget assainissement 2026

Vu les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées réalisés rue du Puits Robidou, pour un montant de 357 794,82 € HT, ceux à réaliser place André Ferré, pour un montant de 143 027 € HT, ainsi que les travaux nécessaires dans le quartier des Blancherais, estimés à 22 435 € HT, et l'opération d'extension du réseau d'eaux usées rue Émile Arthur, dont le coût prévisionnel s'élève à 26 346,05 € HT ;
Considérant que le montant global de ces différentes opérations représente un investissement prévisionnel de 549 602,87 € HT ;
Considérant que, afin d'assurer le financement de ces travaux, la commune prévoit de recourir à un emprunt de 550 000 € ;
Considérant que les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement 2026 doivent être ajustés afin de permettre l'inscription de cet emprunt, la conclusion du contrat de prêt et le déblocage ultérieur des fonds ;

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement 2026, afin d'intégrer les crédits correspondants, selon les modalités présentées ci-après.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opération 53 Travaux divers sur réseaux compte 2315 Immobilisations en cours installations, matériels et outillages techniques	550 000,00 €	**Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées** compte 1641 Emprunts en euros	550 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**550 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**550 000,00 €**

Après avoir entendu l'exposé, des échanges ont lieu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **valide** la décision modificative n°2 au budget commune 2026 présentée ci-dessus en section d'investissement
- **valide** la décision modificative n°2 au budget assainissement 2026 présentée ci-dessus en section d'investissement
- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nelly BOSSARD